



Baromètre

De la sous-traitance par les entreprises Avec le secteur protégé et adapté

Rapport Final version définitive
Analyse et Synthèse

Année 2011

La direction Action Sociale d'Humanis
aidée par Handiexperh.

Alain GISSELBRECHT : directeur conseil
agisselbrecht@handiexperh.com ,

Mickaël GEST : chargé d'études statistiques
mgest@handiexperh.com .



Sommaire

Introduction.....	3
Enseignements du baromètre 2011.....	4
Annexes	7
1 Méthodologie.....	7
.....	7

Introduction

Humanis est un acteur majeur de l'action sociale, domaine sur lequel il est très engagé depuis de nombreuses années. Constatant le manque de données existantes sur la sous-traitance avec le domaine protégé ou adapté (Entreprises Adaptées /Etablissements ou Services d'Aide par le Travail) et l'existence d'a priori réciproque quant à leur mode de fonctionnement avec l'entreprise, Humanis a décidé pour mieux aborder ce champ de l'emploi indirect de lancer un « baromètre » dans le cadre de son projet global « osez l'ESAT »

Humanis souhaite donner à l'ensemble des acteurs concernés un instrument de mesure des passerelles à consolider ou à mettre en place : aider à objectiver les approches sur l'emploi indirect, mesurer le poids des a priori, éclairer les autorités de tutelles sur les enjeux et difficultés terrain, aider les acteurs à mieux approcher les pistes d'actions.

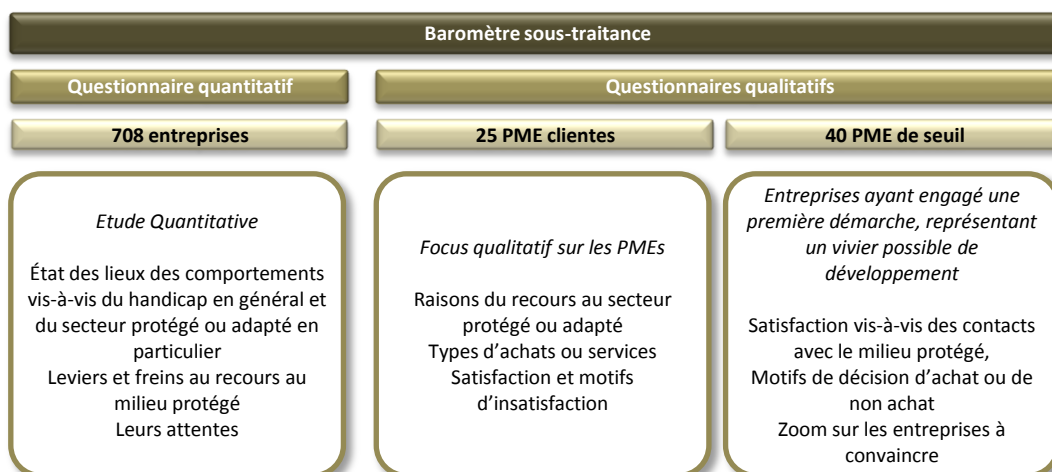
Ce baromètre vise à dresser un premier point d'étape de la sous-traitance des établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés avec le secteur protégé ou adapté sous l'angle des domaines suivants :

- Qualifier les attentes et les besoins des entreprises en matière de sous-traitance en niveau d'utilisation et en potentiel de développement
- Qualifier la nature de la politique handicap menée et les motivations des entreprises
- Approcher une première mesure du marché de la sous-traitance et les typologies de demandes actuelles et potentielles
- Mieux connaître les motifs de recours ou de non recours à la sous-traitance des entreprises clientes et la perception des non clients.

L'enjeu est de faire avancer la réflexion sur la question du rapprochement du monde de l'entreprise et du monde de la sous-traitance EA/ESAT. Pour faciliter la lecture et l'interrogation des entreprises, les notions de travail protégé et adapté et les notions de sous-traitance et d'emploi indirect ont été préférées aux sigles EA et ESAT.

Ce baromètre qui serait mis à jour tous les 2 ou 3 ans, doit être un outil à disposition de tous.

Cet outil doit permettre à terme d'aller plus loin et d'« osez l'ESAT ».



Le baromètre a fait apparaître sur l'enquête quantitative la répartition suivante des entreprises interrogées sur la base d'un échantillon représentatif en termes de secteur, de taille et de périmètre géographique (cf. annexe 1).

Entreprises clientes 68% des entreprises (480)	Entreprises ayant acheté par le passé 10% des entreprises (70)	Entreprises n'ayant jamais acheté 22% des entreprises (158)
---	---	--

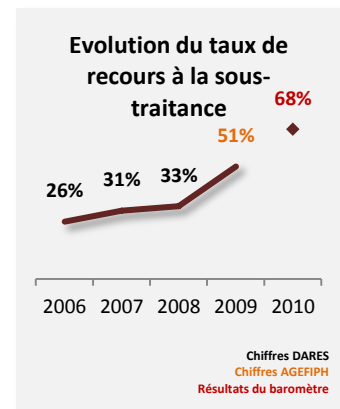
Enseignements du baromètre 2011



Des entreprises qui connaissent les dispositifs (50% en détail), même si elles souhaitent approfondir leurs connaissances des acteurs. Une envolée du taux de recours depuis 2008 qui ne présument pas pour autant une évolution durable vers des comportements vertueux.



- ➔ **Le taux de recours à la sous-traitance des établissements assujettis à l'obligation d'emploi est élevé et en progression sensible depuis 2008. Il s'est généralisé à l'ensemble des établissements dans la période récente : le baromètre fait ressortir un taux d'entreprises ayant recours qui s'établit à 68%, presque la moitié de ces 68% achetant plus de 1 500 € annuels.**



Le changement de comportement des entreprises vis-à-vis du secteur protégé/adapté est donc très net et correspond en l'espace de deux ans à un doublement du taux de recours à la sous-traitance.

Dans un contexte économique pourtant marqué par la baisse de l'activité économique et de l'emploi salarié, les efforts faits depuis 2005 et surtout depuis 2008 ont permis d'inciter de plus en plus d'entreprises à utiliser ce levier d'emploi indirect. En 2008, dernière année disponible après les changements introduits par la loi de 2005, la part des établissements concernés était de 33,4%, cette part ayant progressé régulièrement depuis 2006 (source : Dares Analyses N° 068-Octobre 2010, sauf pour 2009 source Agefiph rapport annuel 2010). **Beaucoup d'établissements ont donc profité pour la première fois des offres de sous-traitance sur l'année 2010 ou 2011.**

- ➔ **Une partie de ces entreprises ont cependant réalisé un montant d'achat parfois symbolique (inférieur à 500€ par an). Cela s'explique sans doute par la nécessité pour ces entreprises (dites à quota zéro de travailleurs handicapés et constituées en majorité d'entreprises de 20 à 49 salariés) d'éviter d'être soumises à la majoration de 1 500 fois le SMIC par unité bénéficiaire manquante applicable au 1^{er} janvier 2011.**
- ➔ **Les EA/ESAT devront donc s'adapter face à de nouveaux clients ayant des nouvelles attentes. Il sera important de les fidéliser pour qu'ils s'engagent dans une démarche de long terme.**

Le taux de recours varie peu suivant la taille et le secteur d'activité (62% pour les établissements de 20 à 49 salariés, 68% pour les établissements de 50 à 259 salariés). Le secteur des services montre cependant un retard de 6 points par rapport à la moyenne générale.

- ➔ **Un tiers des entreprises interrogées fait appel ou envisage de faire appel à la mise à disposition. Seule une entreprise sur quatre a eu recours à cette prestation en 2010. Les activités de mise à disposition sont relativement proches des secteurs d'achats de produits ou services**

Perception par
les entreprises



Des entreprises globalement satisfaites, qui achètent avant tout un engagement citoyen et une meilleure maîtrise de leur niveau de contribution.

- ➔ Les entreprises ont une bonne connaissance du dispositif de sous-traitance et de mise à disposition de travailleurs handicapés, même si sur le terrain elles souhaitent des réponses concrètes à leurs questions pratiques.
- ➔ La perception du secteur protégé/adapté que se font les établissements concernés par l'obligation d'emploi des TH est globalement assez positive, même si les entreprises évoquent plusieurs points à faire évoluer rapidement notamment dans les modalités de fonctionnement avec les ESATs/EAs.

1. Le niveau de satisfaction apparaît fort chez les utilisateurs de la sous-traitance. **Les arguments d'engagement citoyen et de réduction de la contribution constituent des déclencheurs importants** de l'acte d'achat et justifient un écart de prix. Il reste que les prix perçus comme trop décalés constituent pour eux des freins au développement des achats.

Connaissance des établissements du secteur protégé ou adapté

Oui, je connais bien ce dispositif	54%
Oui, je le connais mais pas dans le détail	36%
Non, je ne le connais pas	10%

2. Les motifs de non recours à la sous-traitance varient selon les établissements concernés : les clients par le passé et les établissements ayant eu déjà des relations avec les ESAT et les EA se différencient des établissements non utilisateurs du secteur protégé/adapté. Les premiers expriment plus souvent de l'intérêt pour l'offre des ESAT et des EA, contrairement aux seconds qui n'expriment pas ou peu de besoins aujourd'hui ou à terme. Le potentiel de développement sur les seconds reste globalement plus limité.

- ➔ Les ESAT et les EA bénéficient d'un a priori positif, comme d'ailleurs l'ensemble des actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Cependant les entreprises, au-delà de l'engagement citoyen, ont les mêmes attentes que pour un fournisseur classique.



La valeur attribuée aux prestations dépend d'abord d'un comportement réciproque des acteurs partenaires et d'une évaluation de critères souvent proches d'un fournisseur classique.

Même si les entreprises n'intègrent pas dans leur calcul financier tous les éléments, elles jugent que le prix de la prestation incluant forcément une part de responsabilité sociale ne doit pas aboutir à un prix trop décalé du marché. Cela reste un frein majeur et un point fort de vigilance (60% citent le prix en premier).

- ➔ Les types de produits ou services achetés en 2010 ou 2011 par les entreprises clientes des EA/ESAT concernent en majorité des activités liées au secteur des services (bureautique/informatique), ou à l'entretien des locaux et des espaces verts
- ➔ Malgré des efforts importants engagés par le secteur protégé ou adapté pour promouvoir de nouvelles offres, les niveaux d'achats réalisés ou d'intentions d'achat restent faibles. **Un des enjeux du secteur semble être de développer la meilleure connaissance sur le terrain de ces offres.**

Potentiel et Marché

Chiffres clés des achats estimés de sous-traitance sur base des données 2010 (Hors marché du secteur public et des particuliers)

Estimation

Montant moyen par entreprise	6 442 €
Montant global du marché	570 millions €
Evolution pour 2012	+ 0,34 %

➔ La première approche concernant la valeur du marché de la sous-traitance montre un niveau significatif de volume réalisé par les EA/ESAT

Si l'on considère qu'il y a en France 129 100 établissements assujettis à l'obligation d'emploi (chiffres DARES 2008), étant donné que 68% de ces entreprises seraient clientes d'EA/ESAT, **le marché potentiel de la sous-traitance serait d'environ 570 millions d'euros** (cette estimation se base sur les réponses de 62% des entreprises clientes ayant indiqué leur niveau d'achat).

➔ Le marché devrait être stable en 2011 et 2012, à nombre d'établissements concernés inchangé.

Passerelles et Pistes d'actions

➔ Il ressort de l'analyse des résultats qu'un des enjeux forts pour les acteurs ESAT/EA est de travailler leur marché selon un axe de fidélisation. En effet, la moitié des entreprises sont de nouveaux clients et prêt d'un tiers achètent moins de 1 000 euros. L'enjeu pourrait être alors d'augmenter le volume moyen acheté en développant et proposant de nouvelles approches.

Montant annuel approximatif dépensé en produits ou services achetés auprès du secteur protégé ou adapté

Moins de 500	15,8%
De 500 à 999	12,2%
De 1000 à 1999	24,6%
De 2000 à 3999	19,1%
De 4000 à 9999	14,3%
10000 et +	14,0%

Services en charge des relations avec le secteur protégé ou adapté

La DRH	53%
La DG, le Directeur	35%
Le service achats central	10%
Un service achats décentralisé	3%
Le service « handicap »	1%
Un comité ad-hoc	1%
Autre	19%

➔ La direction Générale et la Direction des Ressources Humaines sont plus impliquées dans le processus d'achat que la mission Handicap en tant que tel. Les ESAT et les EA doivent mieux intégrer les demandes de l'entreprise pour agir comme un fournisseur de référence à vocation sociale. Cela implique de lever les freins et d'adapter constamment leurs modes d'approche et leurs modes de travail avec les entreprises.

➔ Pouvoir consolider les partenariats passe par une meilleure écoute mutuelle notamment sur ce qui est faisable et possible. Un échange plus professionnel autour d'une analyse objective et exhaustive des données financières reste cependant à organiser. Aller chercher des non utilisateurs paraît beaucoup plus difficile compte tenu du fait que 44% d'entre eux déclarent ne pas souhaiter recourir à ce mode de réponse pour respecter leur obligation.

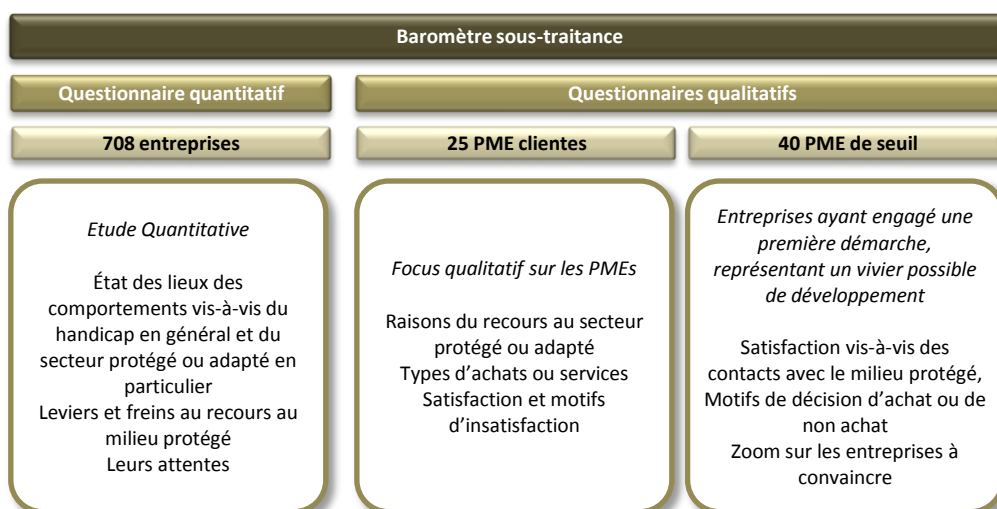
Une attention particulière doit être portée à l'analyse des besoins réels, à la présentation de l'offre, au rapport prix/qualité et au mode de communication utilisé. En particulier, les entreprises souhaitent développer une meilleure connaissance des possibilités en termes de savoir-faire qu'elles disent mal connaître.

Annexes

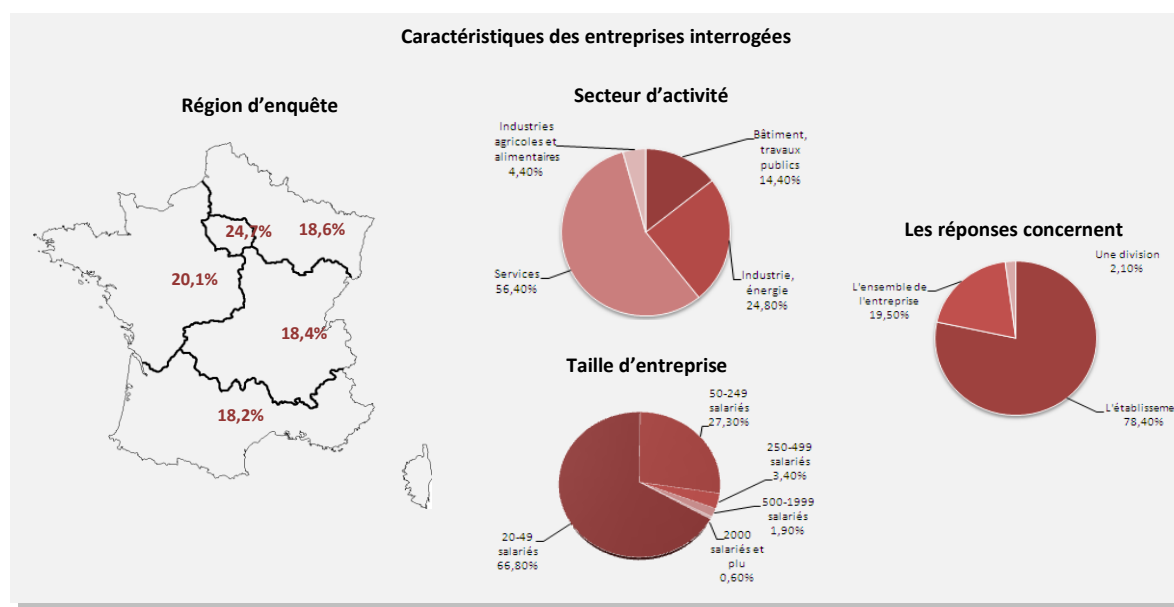
1 Méthodologie

Pour quantifier le marché de la sous-traitance, en l'absence de sources statistiques fiables et adaptées à l'objet du baromètre, et pour qualifier les attentes et les besoins des entreprises, nous nous sommes appuyés sur des enquêtes directes « ad hoc » auprès des entreprises. Les analyses et l'apport d'expertises ont été réalisés par Handiexperh sur la base d'un travail conjoint avec Humanis qui a fait appel, pour la réalisation du terrain d'enquête, à l'institut IFEM et M. Albert Turquier durant les mois de mai et juin 2011. L'approche a supposé la constitution d'échantillons d'entreprises représentatives des établissements assujettis à l'obligation d'emploi puis leur interrogation.

Le dispositif d'enquête a comporté trois volets.



Les analyses et constats établis dans ce document sont issus principalement du questionnaire « 708 entreprises », pour sa pertinence statistique, auxquelles sont ajoutés des focus issus des deux autres questionnaires. Ces derniers ayant pour but d'apporter des indications complémentaires aux résultats et conclusions.



handiexperh SAS

40 rue Eugène Jacquet – Sac Postal 15 – 59708 Marcq-en-Baroeul Cedex

Service commercial : 03 20 99 45 75 - Fax : 03 20 99 45 67

contact@handiexperh.com – www.handiexperh.com

SAS au capital de 360 000 € - RCS Roubaix Tourcoing - SIRET : 512 708 181 00015 – TVA FR17512708181